

NATURE DES FRAIS	REGIME DE BASE	REGIME AMELIORE
HOSPITALISATIONS CHIRURGICALES (ETABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVES)		
HONORAIRES (Chirurgiens, Anesthésistes & autres) FRAIS DE SEJOUR CHAMBRE PARTICULIERE (dès le 1er jour mais limité à 60 jours par année civile) <i>Frais Réels, dans la limite de :</i> FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT (Enfants de moins de 16 ans) <i>Frais Réels, dans la limite de :</i> FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER TRANSPORTS (Pour entrée et sortie d'hospitalisation)	150% BR 150% BR 50 €/Jour 25 €/Jour FRAIS REELS 100% BR	185% BR 185% BR 50 €/Jour 25 €/Jour FRAIS REELS 100% BR
HOSPITALISATIONS MEDICALES (ETABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVES, Y COMPRIS MAISONS DE REPOS ET DE CONVALESCENCE, COLONIES SANITAIRES ET SANATORIUMS) & MATERNITE		
HONORAIRES (Médecins intervenants) FRAIS DE SEJOUR CHAMBRE PARTICULIERE (dès le 1er jour mais limité à 60 jours par année civile en Médical, à 90 jours par année civile en Service Psychiatrique, Maison de Retraite à Caractère Médicalisé et en Long Séjour et 8 jours en Maternité) <i>Frais Réels, dans la limite de :</i> FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT (Enfants de moins de 16 ans) <i>Frais Réels, dans la limite de :</i> FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER TRANSPORTS (Pour entrée et sortie d'hospitalisation)	150% BR 150% BR 50 €/Jour 25 €/Jour FRAIS REELS 100% BR	185% BR 185% BR 50 €/Jour 25 €/Jour FRAIS REELS 100% BR
SOINS MEDICAUX (Y compris Risque Maternité)		
CONSULTATIONS, VISITES OU ACTES DE GENERALISTES OU DE SPECIALISTES RADIOLOGIE ANALYSES BIOLOGIQUES AUXILIAIRES MEDICAUX (Infirmiers, Kinésithérapeutes, Orthophonistes...) PHARMACIE TRANSPORT (Autres que pour hospitalisation)	130% BR 100% BR 100% BR 100% BR 100% BR 100% BR	165% BR 100% BR 100% BR 100% BR 100% BR 100% BR
OPTIQUE <i>(Les forfaits indiqués sont versés en complément du Remboursement de la Sécurité sociale, dans la limite des Frais Réels)</i>		
PAR MONTURE, VERRES UNIFOCALUX SIMPLES <i>Par Verre :</i> VERRES UNIFOCALUX COMPLEXES <i>Par Verre :</i> VERRES MULTIFOCALUX OU PROGRESSIFS SIMPLES <i>Par Verre :</i> VERRES MULTIFOCALUX OU PROGRESSIFS COMPLEXES <i>Par Verre :</i> LENTILLES ACCEPTEES PAR LA SECURITE SOCIALE <i>Forfait Annuel :</i> LENTILLES REFUSEES PAR LA SECURITE SOCIALE OU JETABLES <i>Forfait Annuel :</i> <i>Les forfaits monture et verres ne sont pas cumulables au cours de la même année civile avec le forfait lentilles refusées par la Sécurité Sociale.</i>	<i>Dans la limite du forfait (1 Monture & 2 Verres) à raison d'un équipement par an et par bénéficiaire</i> 70 € 40 € 60 € 60 € 90 € 150 € 150 €	90 € 52,20 € 76,80 € 80,00 € 116,50 € 200 € 200 €
DENTAIRE		
SOINS DENTAIRES ORTHODONTIE REMBOURSEE PAR LA SECURITE SOCIALE ORTHODONTIE NON REMBOURSEE PAR LA SECURITE SOCIALE <i>(En pourcentage de la base théorique de remboursement de la Sécurité Sociale)</i> PROTHESES DENTAIREES ACCEPTEES PAR LA SECURITE SOCIALE - Prothèses - Inlay simple, Onlay - Inlay Core et Inlay à Clavettes PROTHESES DENTAIREES NON REMBOURSEES PAR LA SECURITE SOCIALE SAUF HORS NOMENCLATURE <i>(En pourcentage de la base théorique de remboursement de la Sécurité Sociale)</i>	100% BR 150% BR 150% BR 200% BR 200% BR 150% BR 150% BR	100% BR 150% BR 200% BR 250% BR 250% BR 150% BR 200% BR
APPAREILLAGE <i>(Les forfaits indiqués sont versés en complément du Remboursement de la Sécurité sociale, dans la limite des Frais Réels)</i>		
PROTHESES ORTHOPEDIQUES PROTHESES AUDITIVES ACCESSOIRES MEDICAUX DEFINIS PAR LA NOMENCLATURE SECURITE SOCIALE	Forfait annuel de 400 € par bénéficiaire	Forfait annuel de 400 € par bénéficiaire
CURES THERMALES		
HONORAIRES DE SURVEILLANCE FRAIS D'ETABLISSEMENT THERMAL HEBERGEMENT <i>Les forfaits indiqués sont versés, que la cure soit prise en charge ou non par la Sécurité sociale, dans la limite des Frais Réels et déduction faite, s'il y a lieu, de la participation de la Sécurité sociale</i> FRAIS DE TRANSPORT	100% BR 100% BR 200 €	100% BR 100% BR 250 €
ACTES DE PREVENTION		
DETARTRAGE ANNUEL COMPLET SUS ET SOUS GINGIVAL, EFFECTUE EN DEUX SEANCES MAXIMUM DEPISTAGE DES TROUBLES DE L'AUDITION CHEZ L'ADULTE DE PLUS DE 50 ANS	100% BR 100% BR	100% BR 100% BR

Tous les pourcentages ci-dessus sont exprimés sur la base de remboursement (BR) de la Sécurité sociale et incluent la participation de la Sécurité sociale
Tous les remboursements calculés par l'APGIS sont limités aux frais réellement engagés
Ce tableau des garanties ne constitue qu'un résumé succinct des Contrats conclus avec la Profession qui, seuls, font la loi des parties.

En plus de votre cotisation sur le régime de base, d'un montant de 20 € (16 € si vous relevez du Régime Local de Sécurité sociale d'Alsace-Moselle), précomptée sur votre Bulletin de Salaire, vous aurez à votre charge un montant qui sera prélevé sur votre

Montant des cotisations prélevées	REGIME DE BASE		REGIME AMELIORE
	Régime Général	Régime Local d'Alsace-Moselle	
SALARIE	20 € précompté par l'employeur	16 € précompté par l'employeur	10,00 €
CONJOINT	42,00 €	33,60 €	52,50 €
PAR ENFANT	25,75 €	20,60 €	32,05 €

Exemple : Famille de 3 personnes : salarié, conjoint et 1 enfant, assurée au régime de base, vous aurez un prélèvement de 42 € + 25,75 € = 67,75 €